Le Monde diplomatique

VALSE-HÉSITATION DES DIRIGEANTS BIRMANS

# Des apatrides nommés Rohingyas

par **Warda Mohamed**, novembre 2014

Depuis 1982, les Rohingyas ne sont plus officiellement birmans. Apatride, cette minorité musulmane visée par des campagnes haineuses est privée de droits élémentaires. Depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948, les pouvoirs en place ont mené des politiques de délégitimation conduisant au nettoyage ethnique de *« l'une des ethnies les plus persécutées du monde »*, pour reprendre une formulation de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les Rohingyas sont devenus à partir de 2012 la cible de Rakhines bouddhistes – ethnie dominante dans la région de l'Arakan, où vivent près d'un million de Rohingyas –, parmi lesquels le bonze Ashin Wirathu. Avec son mouvement 969, ce dernier assure vouloir *« protéger l'identité bouddhiste »*. Pourtant, les musulmans représentent moins de 5 % de la population birmane (cinquante et un millions d'habitants).

L'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights Watch (HRW) (1) accuse le gouvernement du président Thein Sein, élu en 2011, les autorités locales et les forces de sécurité d'être impliquées dans des attaques ciblées. Elle a listé les exactions : stérilisation forcée, refus de soins, destruction de villages, installation dans des camps de rétention, esclavage, viols et tortures sexuelles commis par des militaires, pogroms et arrestations arbitraires.

Comment la situation a-t-elle pu atteindre ces extrêmes ? *« Une ère d'obscurantisme et de totalitarisme s'est abattue sur le pays avec le coup d'Etat du général Ne Win* [en 1962] *»*, explique la journaliste Sophie Ansel. Celui-ci *« a imposé le bouddhisme comme religion d'Etat dans ce pays où cohabitent plusieurs confessions. Il a aussi lancé une propagande raciste dans les écoles et médias avant de mener des opérations de purification visant à débarrasser le pays des "étrangers" »*. Les campagnes de 1978 et 1992 ont conduit à la fuite d'environ deux cent mille Rohingyas au Bangladesh.

En 1982, Ne Win met en place une loi sur la nationalité. Cent trente-cinq ethnies conservent la nationalité birmane car elles appartiennent, selon la loi, aux *« races nationales »* — c'est-à-dire à celles qui étaient présentes sur le territoire avant 1823, date de l'arrivée des colons britanniques. Les Rohingyas en sont privés, au nom d'une interprétation de l'histoire contestée. Pour certains historiens, ils viennent de l'Arakan (en Birmanie) ; d'autres les voient en descendants de commerçants et de soldats arabes, mongols, turcs, bengalis, voire portugais et convertis à l'islam au XVe siècle (2). Pour tous, leur présence sur le sol birman depuis plusieurs siècles est attestée. Mais, selon la propagande officielle, leur arrivée ne remonterait qu'à la fin du XIXe siècle et serait liée à la politique d'immigration mise en place durant la colonisation. Les Britanniques les auraient favorisés au détriment des autres ethnies, selon les pratiques des puissances coloniales de diviser pour mieux régner — ce qui est vrai, mais ne valide en rien la thèse d'une présence tardive sur le sol birman. *« Les bouddhistes essaient d'effacer toute trace d'une histoire commune avec les musulmans »*, commente Ansel, qui ajoute : *« Les Rohingyas représentent la minorité ethnique de confession musulmane la plus importante du pays. C'est sans doute pour cette raison que le gouvernement a décidé d'en faire des apatrides »*. Depuis la loi sur la nationalité, les autorités leur demandent de prouver leur présence en Birmanie avant 1823, alors que dans le même temps, elles brûlent leurs maisons (avec leurs papiers d'identité) ainsi que des mosquées centenaires et les forcent à signer des documents les transformant en Bangladais.

La vie de M. Habiburahman, né en 1979 en Birmanie, est représentative de celles des Rohingyas : apatridie, fuite, extorsions, détentions arbitraires, misère, exil, clandestinité… *« Son récit,* note Ansel qui a écrit avec lui *Rohingya, Nous, les innommables. Un tabou birman* (3), *est celui d'un peuple en voie d'extermination. »* Fuyant son pays après avoir été emprisonné pendant trois ans, il est arrivé illégalement en Australie, où il fut enfermé dans un centre de détention. C'est de là que ce cybermilitant a raconté l'histoire de sa famille, son enfance, les témoignages de sa grand-mère, le vécu de son père et comment le destin familial a basculé à partir de 1982.

La loi sur la nationalité birmane viole la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont l'un des principes fondamentaux est que chacun a le droit à une nationalité. Le statut d'apatride est considéré par l'ONU comme l'un des pires car il prive des droits élémentaires. Dix millions de personnes seraient actuellement apatrides selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), principalement en Asie et Afrique. Dans son rapport d'avril 2014 (4), M. Tomás Ojea Quintana, rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme en Birmanie (de 2008 à 2014), détaille les conditions de vie des Rohingyas. *« Les strictes restrictions discriminatoires de mouvement affectent les droits des musulmans, y compris celui à la vie »*, écrit-il. Il qualifie de « ghetto » Aung Mingalar, qu'il a visité en février 2014. En sept mois, mille six cents personnes ont fui ce quartier musulman de Sittwe. *« Beaucoup ont risqué leur vie sur des embarcations de fortune pour atteindre les pays voisins. Ceux qui ont survécu sont soumis à des violations des droits de l'homme, y compris la traite. »* Des gardes armés et des clôtures de barbelés empêchent ceux qui sont restés de quitter le quartier. Ils manquent de nourriture, d'accès à l'éducation, aux soins et aux hôpitaux, indique M. Quintana. Mme Célestine Foucher, de l'ONG Info Birmanie, évoque d'autres discriminations : *« Les Rohingyas ne peuvent plus voter ni occuper certaines fonctions et doivent informer les autorités de leurs mouvements sous peine d'amende. Ils n'ont pas le droit d'être propriétaires, leurs terres sont confisquées et leurs habitations détruites. »* Des lois supplémentaires sont en cours de discussion — notamment une qui *« empêcherait les femmes rohingyas d'avoir plus de deux enfants. Les couples doivent déjà demander l'autorisation pour se marier civilement »*.

Selon le rapporteur spécial de l'ONU, les persécutions comportent des *« éléments constitutifs du crime de génocide. Il s'agit de crimes contre l'humanité* (5) *»*. Pourtant, en avril 2012, l'Union européenne et les Etats-Unis ont levé l'embargo et beaucoup des restrictions en vigueur contre la Birmanie depuis 1986.

En plus du gaz et du pétrole, certaines régions théâtres des violences — telles que l'Arakan qui se bat contre l'Etat central — sont *« riches en bois, pierres précieuses et minerai, ainsi qu'en potentiel hydraulique.* (…) *Les communautés ethniques locales luttent pour ne pas voir leurs territoires pillés par l'armée et quelques conglomérats qui lui sont proches — ou par des compagnies étrangères »* écrit Renaud Egreteau (6). Et il ajoute : *« La question ethnique est liée à des enjeux territoriaux et économiques.* (…) *Pacifier la périphérie, c'est se heurter à de vastes intérêts. »*

La timide ouverture démocratique et les projets de réforme ont suffi à convaincre les puissances désirant profiter du marché. Il s'agit de rattraper la Chine et l'Inde, qui ont eu accès à ces ressources durant les embargos. Total est l'entreprise française la mieux implantée en Birmanie, des dizaines veulent suivre son exemple. En mai 2013, les présidents François Hollande et Barack Obama ont reçu M. Thein Sein. La situation des Rohingyas a été brièvement évoquée malgré sa demande expresse qu'elle ne le soit pas. Le président birman parle d'*« informations fabriquées* (7) *»* et n'accepte pas l'intervention de commissions d'enquêtes indépendantes, empêchant ainsi de connaître l'ampleur exacte de la répression. Assumant son rejet des Rohingyas, il a demandé aux Nations unies de l'aider à les installer dans des camps ou à les expulser ; l'ONU a naturellement refusé.

Au cours de ces deux dernières années, environ cent quarante mille auraient été déplacés — la plupart retenus dans des camps dans l'Arakan et au Bangladesh, à la frontière avec la Birmanie. Près de quatre-vingt-six mille auraient fui le pays selon le HCR (8). Détenus, victimes de trafic ou placés en centres de rétention car ils n'ont pas de papiers, ils ne sont pas bienvenus dans les pays voisins, Thaïlande ou Malaisie, qui ne veulent pas créer un « appel d'air ». *« Ils ne reçoivent pas d'aide internationale équivalente aux autres ethnies birmanes »*, commente Ansel. *« Il y a moins de réinstallation de Rohingyas en Australie que de Chins ou autres Birmans. Le HCR privilégie une intégration dans des pays musulmans tels que la Malaisie, mais ils y sont aussi privés de droits. Habiburahman a fui le pays*

*pour cette raison.»*

Pourtant, le silence est quasi total sur le sort de cette communauté. Des informations circulent mais la censure et la désinformation, bien plus puissantes, les couvrent. L'opposante Aung San Suu Kyi, impliquée dans le processus politique *(lire «Valse-hésitation des dirigeants birmans»)*, se risque rarement à parler de ceux dont le nom est interdit. D'autres éléments expliquent ce mutisme : la complexité des luttes territoriales et ethniques, le fait que le bouddhisme est perçu comme une religion de paix dont les moines sont le symbole, à l'inverse de l'islam. L'idée de bouddhistes massacrant des musulmans est quasiment inconcevable. Pourtant, assure Ansel : *«A ce rythme, les Rohingyas vont disparaître de Birmanie.»*

**Warda Mohamed**
Journaliste.

---

(1) «Tout ce que vous pouvez faire, c'est prier. Crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique visant les musulmans rohingyas dans l'Etat birman d'Arakan [http://www.hrw.org/fr/news/2013/04/22/birmanie-mettre-fin-au-nettoyage-ethnique-visant-les-musulmans-rohingyas]», rapport de Human Rights Watch, 2013., la situation actuelle relève de *«crimes contre l'humanité» ou de l'«épuration ethnique»*.

(2) Kurt Jonassohn et Karin S. Björnson, *Genocide and Gross Human Rights Violations in Comparative Perspective*, Transaction Publishers, Piscataway (Etats-Unis), 1998.

(3) Habiburahman et Sophie Ansel, *Nous, les innommables. Un tabou birman*, Steinkis, Paris, 2012.

(4) Tomás Ojea Quintana, «Report of the special rapporteur on the situation of human rights in Myanmar [http://www.ohchr.org/documents/countries/mm/a.hrc.25.64.pdf]» (PDF), Assemblée générale des Nations unies, Washington, 1er avril 2014.

(5) Intervention à une conférence à la London School of Economics and Political Sciences, 28 avril 2014.

(6) Lire Renaud Egreteau, «Désunion nationale en Birmanie», *Le Monde diplomatique*, décembre 2012.

(7) Entretien France 24, le 19 juillet 2013.

(8) Agence des Nations unies pour les réfugiés, 2013.

Islam | Histoire | Religion | Violence | Réfugiés | Bouddhisme | Citoyenneté | Inégalités | Minorité nationale | Droits des minorités | Asie | Birmanie | Asie du Sud-Est